

Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme



en partenariat avec
Institut de Recherche pour le Développement



LA PREMIERE RENCONTRE DOCTORALE INAU/UGUT

Maîtriser la dynamique des aires métropolitaines :
Défis politique, institutionnel et technique.
(Maghreb, Europe du sud, Mauritanie, Sénégal).

12-16 Juin 2013

APPEL A CANDIDATURE

Avec le soutien de :

- Institut CDC pour la Recherche Caisse des Dépôts (France).
- Centre Jacques Berque (Rabat)
- GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). Programme CoMun.

L'urbanisation accélérée des pays du sud s'accompagne d'une métropolisation considérée de plus en plus comme un enjeu majeur du développement. L'ampleur des besoins de la transition urbaine et périurbaine et des besoins spécifiques des agglomérations nécessite de la part des gouvernants, aussi bien de mettre la ville à niveau dans la compétitivité économique mondiale que de répondre aux besoins des populations les plus défavorisées ou de faire face aux risques et aux vulnérabilités liés au développement urbain.

Les années 2000 nous confrontent à un nécessaire dépassement de l'urbanisme réglementaire et de la planification urbaine classique qui se traduit souvent par le recours dominant à l'urbanisme dérogatoire et par la multiplication de grands projets touchant des morceaux de ville gérés par des structures ad hoc relevant des plus hautes sphères de l'Etat.

Ces nouveaux processus de fabrication de la ville s'articulent tant bien que mal à un urbanisme réglementaire sans grande maîtrise du foncier alors que les communes urbaines sont de plus en plus appelées à faire de la planification stratégique. Les grandes villes et leur aire métropolitaine connaissent désormais un double mouvement d'urbanisation ; celui émanant des politiques de relogement et des grands projets urbains et celui des quartiers non réglementaires (particulièrement favorisé par le printemps arabe dans les pays concernés).

Si sur un même territoire l'articulation entre les deux mouvements se dessine dans une forme de continuité du tissu urbain (les interstices d'une périurbanisation en archipel se remplissent progressivement par l'un ou l'autre), il n'en est pas de même dans la prise en charge des réseaux techniques (voiries, eau et assainissement essentiellement). En effet, l'arrivée des réseaux se fait postérieurement à l'ouverture à l'urbanisation et peu intégrée dans l'Habitat non réglementaire alors qu'elle accompagne difficilement et sans programmation les lotissements privés et autres grands projets.

La dynamique urbaine et démographique dessine partout un même mouvement; une pauvreté et un sous-équipement qui se déplace de la ville-centre vers ses périphéries en extension et une prise en charge dispersée des besoins. Le contexte institutionnel reste souvent marqué par l'absence de maîtrise d'ouvrage urbaine et par la fragmentation des territoires administratifs alors que les populations contestent ouvertement le coût cumulé des factures et des raccordements aux services de base. .

L'aire métropolitaine, difficile à cerner d'un point de vue institutionnel, est davantage façonnée par les flux de relation résidence-travail. Elle reste composée de plusieurs collectivités locales alors que le fonctionnement des réseaux (d'eau, d'assainissement et de transport) exige une gestion globale de l'aire métropolitaine. Plusieurs logiques se superposent.

1/ Quelles institutions et instruments de gouvernance pour gérer les aires métropolitaines ?

Gilles Antier¹ y avait vu quatre formes de pouvoirs ; un pouvoir délégué (à une institution métropolitaine), un pouvoir coordonné (entre collectivités locales telles région/ville-centre..), un pouvoir fragmenté (sans coordination entre collectivité et avec introduction d'agences sectorielles spécifiques) et un pouvoir direct de l'Etat central.

De ces différentes formes, il faudra retenir certainement les rapports entre l'Etat central et le local dans chaque pays se traduisant par des niveaux de déconcentration/décentralisation, mais les solutions à la fragmentation sont aussi plurielles et coexistent sur un même territoire suivant différents secteurs ; intercommunalité (ville-centre/communes périphériques), contractualisation (entre collectivités locales), agence *ad hoc* (investie par le niveau central).

2/ Quelle contractualisation et quels territoires dans la gestion des réseaux ?

La contractualisation émanant de la gestion sectorielle des réseaux touche des collectivités territoriales (de l'aire métropolitaine) différentes suivant le secteur. Le territoire (et les collectivités contractantes) couvrant la gestion déléguée de l'eau potable et de l'assainissement n'est pas le même que celui des transports ou de l'aire de collecte des déchets ménagers. La trajectoire des pouvoirs locaux reste à mettre face à l'ingénierie spatiale des services urbains.

Elle pose la question de l'articulation de l'action publique face aux besoins de l'urbanisation périphérique (accélérée et le plus souvent non programmée ou illégale) ?

3/ La contractualisation à travers les Partenariats « Public-Privé » impliquant les collectivités territoriales et les opérateurs privés a montré de plus en plus les limites de la péréquation. L'Etat central devra de plus en plus intervenir dans le circuit de financement face aux faibles capacités financières des collectivités territoriales et au refus des augmentations de tarifs par les populations usagères. Le contexte actuel reste marqué par des réorientations, allant aussi bien dans le sens de nouvelles missions restrictives au privé (accompagnement technique, séparation entre investissement et exploitation) que vers de nouvelles formes de contractualisation (Sociétés d'économie mixte, Sociétés Locales de Développement), ou vers le retour à la gestion directe. Quelle que soit la forme prise par ces réorientations, la place de l'Etat central dans le financement des réseaux s'avère de plus en plus urgente. Le contrat social est-il appelé à évoluer ?

4/ Quelle place des populations des périphéries et de leurs élites?

¹ Gilles Antier « les stratégies des grandes métropoles, enjeux, pouvoirs et aménagement » Armand Colin, Paris, 2005, 253p.

C'est assurément à travers la population de l'habitat non réglementaire des périphéries des grandes métropoles que se pose la question des réseaux techniques et de leur extension. Or, les avancées des revendications autour des droits humains et les révolutions qu'ont connues certains pays du monde Arabe, ont créé un nouveau rapport de force entre ces populations et l'Etat. Suivant les situations, nous sommes face à une nécessaire réponse en termes de restauration de l'autorité de l'Etat, à un laisser-faire contrôlé ou à l'ouverture de négociations pour une restructuration- réhabilitation. Ce nouveau contexte a certes favorisé la mobilisation des habitants et l'émergence de nouvelles élites urbaines (dans certains pays) qui ont pu montrer des compétences (d'organisation, de mobilisation, de négociation). Jusqu'où les retrouve-t-on dans le nouveau jeu politique local ? Arrivent-ils à s'imposer comme nouvel intermédiaire face à l'administration ? Assiste-t-on à un frémissement ou à des prémises de revirement dans les orientations des politiques d'habitat social (notamment sur l'habitat non réglementaire)? La part des populations et de leurs élites dans la trilogie (collectivités locales/autorité-opérateur-population) reste essentielle dans un contexte de refus de l'économisme.

5/ Quelle place pour la planification urbaine dans la gestion de l'aire métropolitaine et des réseaux techniques ?

Les schémas directeurs et autres documents de planification des aires métropolitaines posent deux questions majeures. D'une part, selon quel processus et par quelle autorité sont-ils élaborés, et d'autre part, quelles sont les institutions politiques et administratives qui assurent la gestion et le pilotage des différentes actions préconisées ? Ces questions renvoient au pouvoir métropolitain et au leadership. Mais la planification passe aussi par la question foncière et la fiscalité locale liée à l'urbanisation périphérique. La maîtrise de la demande d'extension des réseaux techniques (eau, voirie, assainissement) semble souvent un vœu pieu qui augmente les incertitudes dans l'établissement des contrats (de gestion déléguée) ou dans les prévisions de financement des réseaux.

DOCTORANTS CONCERNES ET CALENDRIER DE SELECTION

Cette première rencontre doctorale de l'INAU (en collaboration avec l'IRD) est ouverte, outre aux doctorants de deuxième année inscrits au Maroc, aux doctorants inscrits dans les universités d'Algérie, de Tunisie, de Mauritanie et du Sénégal, ainsi qu'aux doctorants inscrits dans des universités de l'Union Européenne.

Cette offre de formation concernera 10 doctorants étrangers et 7 doctorants marocains. La sélection des candidats se fera en deux étapes suivant le calendrier suivant ;

Lancement de l'appel à candidature : 20 février

1° sélection des candidats : 20 avril

Sélection définitive : 15 mai

DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats auront à fournir un dossier comprenant les 2 éléments suivants :

1/ Un CV contenant :

Nom et Prénom

Adresse

Thème de recherche

Directeur de thèse

Année d'inscription en 1^o année de thèse

Université

Parcours universitaire et professionnel

2/ Un projet de thèse reprenant en 3 à 4 pages, la problématique, la méthodologie utilisée, l'état d'avancement et une bibliographie sélective.

Les dossiers de candidature sont à envoyer aux adresses emails suivantes ; Sanae Nakhli : assanaa@gmail.com, Tamim Mohamed : ytamimoh@yahoo.fr, Iraki Aziz : aziz_iraki@yahoo.fr.

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au 20 Avril 2013

Les candidats sélectionnés seront pris en charge pour leur déplacement (billet d'avion), hébergement et restauration sur place

EQUIPE D'ENCADREMENT DES DOCTORIALES :

Raffaele CATTEDRA, Professeur de Géographie. Université de Montpellier.

Aziz IRAKI, Professeur de Géographie. INAU.

Claude de MIRAS, Economiste, Directeur de recherche IRD.

Pierre SIGNOLES, Géographe Professeur émérite Université de Tours

Mohamed TAMIM, Professeur de Géographie. INAU.

Avec la participation des chercheurs du CJB : Mehdi ALIOUA, Baudouin DUPRET, François IRETON.

CONFERENCIERS :

- Monique Bertrand, DR IRD

-Jean-Pierre GAUDIN, IEP Aix-en-Provence

- Vincent RENARD, Directeur de recherche CNRS.

PROGRAMMATION DU 12 AU 16 JUIN

Le volume horaire des différentes activités est le suivant :

- Ouverture et clôture : 1h
- Leçons - conférences : 7h
- Présentation des sujets de thèse par les doctorants : 7h
- Travaux de groupe : 16h
- Synthèse des travaux : 1h

Mercredi 12 :

Arrivée des doctorants à Rabat

17h : Accueil des doctorants à l'INAU

17h30 : Ouverture des Doctoriales par A. Adidi, Directeur de l'INAU et les représentants du CJB, GIZ et IRD.

18h-19h Conférence introductive : Vincent Renard à l'INAU (Salle de conférence).

Jeudi 13 :

9h-10h : Leçon-Conférence de Monique Bertrand à l'INAU (Salle de conférence).

10h30-17h : présentation des projets de thèse

18h-20h : Panel et débat : Jean-Pierre GAUDIN, Vincent RENARD, Monique BERTRAND « L'expansion et l'extension des métropoles des pays en émergence : le défi du pilotage des aires métropolitaines ». Introduit et modéré par Aziz Iraki (INAU) et Claude de Miras (IRD) à l'INAU (Salle de conférence).

Vendredi 14 :

9h-10h : formation de groupes de travail

10h-17h : travail de groupe

18h : Leçon-Conférence de Jean-Pierre GAUDIN à l'INAU (Salle de conférence).

Samedi 15 :

9h-16h: continuation travail de groupe

16-17h : présentation des travaux des groupes

Dimanche 16 :

Optionnel : Visite guidée organisée par Mohammed Hanzaz, de l'agglomération de Rabat-Salé-Témara.

